

Le mardi 1^{er} février deux mille vingt-deux, à 19 heures 35, les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, en suite de la convocation faite le 21 janvier 2022 par Monsieur Christian ROBACHE, Président du SIETREM.

Etaient Présents :

Etablissement Public Territorial n°9 du Grand Paris (EPT9) :

M. SCHLEGEL (Gournay) ; Mme HASHAS, MM. CAUCHIE et MEDJALDI (Montfermeil)

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) :

MM. LE MILLOUR-WOIRHAYE, LEROY, (Bussy-St-G) ; M. GALPIN (Bussy-St-M) ; M. DIREZ (Chanteloup) ; M. PHAN (Collégien) ; M. HIMONET (Conches) ; M. POTTIER (Dampmart) ; M. ILLY (Gouvernes) ; Mme VIARD (Guermantes) ; M. COUÏC (Jossigny) ; Mme POUILLAIN (Lagny) ; M. BUFFETAUD (Lesches) ; MM ROBACHE et DUPLAN (Montévrain) ; Mme AUDIBERT (Pomponne) ; MM. PLUMARD et WEGRZYNOWSKI (St-Thibault) ; M. MAJIC (Thorigny)

Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne (PVM) :

M. PROD'HOMME (Brou) ; Mme HURTADO, MM. HAMMOUDI, PARIGOT et BAILLY (Champs) ; Mme BOISSOT, MM. BREYSSE, COSSON, (Chelles) ; M. VANDERBISE (Courtry) ; M. BITBOL (Emerainville) ; Mme BOUCHER, M. MARTINEZ (Lognes) ; Mme NATALE (Noisiel) ; MM. EUDE et GUEGUEN (Torcy) ; M. LEGRAND (Vaires-sur-Marne)

Ont donné pouvoir :

Etablissement Public Territorial n°9 du Grand Paris :

M. LEMOINE (Montfermeil) à M. MEDJALDI ; Mme DA SILVA (Montfermeil) à Mme HASHAS

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire :

Mmes BORIES et JARROT-TYRODE (Bussy-St-G.) à M. LE MILLOUR-WOIRHAYE ; MM. ELOUNDOU et NOUGAYROL (Bussy-St-G.) à M. LEROY ; M. SERRANT (Bussy-Saint-Martin) à M. GALPIN ; MM. PIFFRET et TAUPIN-GARDIN (Carnetin) à M. POTTIER ; MM. COLAISSEAU et PAMBOU (Chanteloup) à M. DIREZ ; Mme BOURDON (Collégien) à M. PHAN ; Mme BRUAUX (Ferrières-en-Brie) à M. PLUMARD ; Mme TORTRAT (Gouvernes) à M. ILLY ; Mme AUPETIT (Guermantes) à Mme VIARD ; M HENRIOL (Jossigny) à M. COUÏC ; Mmes FENZAR-RIZKI et NEILZ (Lagny-sur-Marne) à Mme POUILLAIN ; M. MICHEL (Lagny-sur-Marne) à M. BREYSSE ; M. ZOUAOUI (Lagny-sur-Marne) à M. ROBACHE ; M. THIBAUT (Lesches) à M. BUFFETAUD ; M. SERRES (Montévrain) à M. DUPLAN ; Mme LE MAITOUR et M. BUSSY (Pomponne) à Mme AUDIBERT ; Mme PICARD (St-Thibault) à M. WEGRZYNOWSKI ; Mme GREUZAT (Thorigny) à M. MAJIC.

Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne :

Mme PETIT et M. ZAPPA (Brou) à M. PROD'HOMME ; Mme KAZARIAN (Champs) à M. PARIGOT ; Mme SOUBIE-LLADO (Champs) à Mme HURTADO ; M. COUTURIER (Chelles) à M. BREYSSE ; M. GUERIN (Courtry) à M. VANDERBISE ; Mme ANNOQRI et M. COVIN (Emerainville) à M. BITBOL ; Mme GENDRON (Lognes) à Mme BOUCHER ; Mme ROTOMBE et M. TRIEU (Noisiel) à Mme NATALE ; Mme VISKOVIC, M. VISKOVIC (Noisiel) à M. MARTINEZ ; MM. BEKKOUCHE et OLIVEIRA (Torcy) à M. GUEGUEN ; M. MOHAMED (Torcy) à M. EUDE ; MM. DESFOUX et PRILLARD (Vaires-sur-Marne) à M. LEGRAND.

Etaient excusés :

CAMG : M. SIMON (Chalifert) ; Mme DAGUERRE (Conches) ; M. MARTINEAU (Dampmart) ; M. BARAT (Jablins) ; M. AUGUSTIN (Lagny) ; M. SCHMIDT (Montévrain) M. DA SILVA (Thorigny). **PVM :** M. GERES (Croissy-Beaubourg), M. CIVEYRAC (Courtry).

Etaient absents :

EPT9 : M. PEDRO (Montfermeil) ; Mmes GUILLOU et TANGUY (Gournay) ; **CAMG** : M. TRAEGER (Chalifert) ; M. CLARISSE (Ferrières-en-Brie) ; M. LIARD (Jablins) ; M. DUMONT (Thorigny) ; **PVM** : Mme DUBOIS, MM. PHILIPPON et SEGALA (Chelles) ; M. HAEGELIN (Croissy-Beaubourg) ; M. SOUVANNAVONG (Lognes) ; M. MORENCY (Torcy) ; M. STADTFELD (Vaires-sur-Marne) ;

Soit 82 délégués présents ou représentés sur 105 membres composant le Syndicat.

Monsieur HIMONET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Christian ROBACHE, Président, ouvre la séance, il est 19h35.

Il présente ses vœux à l'ensemble des délégués du SIETREM pour l'année 2022 et rappelle les nombreux projets visant à moderniser et à développer le syndicat, dans l'intérêt des communes du territoire et de ses habitants :

1. l'évolution du règlement des déchetteries qui entre en vigueur ce 1^{er} février 2022,
2. l'installation prochaine d'un broyeur sur le site de l'UVE qui permettra de valoriser en énergie les encombrants,
3. la reconstruction du centre de tri qui devrait être achevée à l'automne,
4. la modernisation du logo et de la charte graphique du SIETREM et bien d'autres dossiers pour lesquels les délégués et les équipes du SIETREM sont investis et œuvrent au quotidien.

Selon l'ordre du tableau des présents, **Monsieur Eric HIMONET** (Conches-sur-Gondoire), délégué de Marne et Gondoire, est proposé comme secrétaire de séance.

Les membres du Comité Syndical, **approuvent**, à l'unanimité, la désignation de Monsieur HIMONET comme secrétaire de séance du Comité Syndical du 1^{er} février 2022.

QUESTION N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, **le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte** le compte rendu du Comité Syndical du 7 décembre 2021.

QUESTION N°2 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2022

Monsieur VANDERBISE, Vice-Président chargé des Finances et du Personnel, rappelle que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté et annexé au projet de délibération.

Monsieur VANDERBISE expose les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire qui permettront l'établissement du budget 2022.

Il détaille les dépenses et recettes envisagées sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président rappelle que le 31 janvier 2022, le SIETREM a organisé un séminaire des Maires lors duquel les orientations du syndicat ont été présentées.

Madame HURTADO, Vice-Présidente chargée des services aux collectivités, demande des précisions sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Monsieur VANDERBISE expose les 2 options qui se présentent pour le SIETREM, suite à la hausse des dépenses :

- 1^{ère} option : la totalité est financée par les fonds propres du SIETREM
- 2^{ème} option : augmentation modérée de la TEOM, complétée par les fonds propres du SIETREM.

Il indique que les membres du Bureau ont émis un avis favorable pour la 2^{ème} option en séance du 11 janvier 2022.

Monsieur le Président rappelle que les investissements vont permettre au SIETREM d'avoir la capacité d'augmenter les recettes grâce aux divers projets de développement des filières de traitement des déchets (Biodéchets, Mâchefers).

La 2^{ème} option retenue permet au SIETREM de financer les projets en cours, d'anticiper les investissements innovants et audacieux pour l'avenir, et d'aller vers « l'excellence environnementale », sans se démunir de tous les fonds propres. Le SIETREM doit aussi être en capacité de pallier à d'éventuels imprévus.

Monsieur LE MILLOUR-WOIRHAYE demande des précisions sur les aménagements extérieurs et intérieurs prévus au SIETREM.

Monsieur SAVELLI, Directeur Général du SIETREM, indique que le site manque de capacités de stationnement pour les agents, visiteurs et agents de maintenance technique. Il y aura donc une optimisation des places.

Quant aux aménagements intérieurs, ils consisteront à moderniser la salle « Michel RICART » pour la tenue des différentes réunions (instances, commissions, séminaires...).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire **et approuve** les orientations budgétaires pour l'année 2022 telles que présentées par le Président et débattues en séance.

QUESTION N°3 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Monsieur VANDERBISE rappelle que la réglementation dans le domaine Ressources Humaines est en perpétuelle évolution. La sécurisation des actes administratifs concernant notamment la carrière des agents est un des axes prioritaires du service.

D'autre part, en 2020 un agent a pris les fonctions d'assistant de prévention hygiène et sécurité. Sa formation obligatoire doit se poursuivre, ainsi qu'un travail en partenariat avec le Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion.

Dans ce cadre, le centre de gestion propose des services complémentaires de conseil dans ces domaines. Ces missions optionnelles font l'objet d'une convention unique annuelle. Puis, au fur et à mesure de nos besoins, chaque prestation fera l'objet d'un bon de commande.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Président à signer la convention unique annuelle avec le centre de gestion de Seine et Marne et ses éventuels avenants.

QUESTION N°4 : CONVENTION POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (DEEE) ET DES LAMPES USAGEES AVEC OCAD3E ET ECOSYSTEM

Madame Pascale NATALE, Vice-Présidente chargée de la représentation dans les différents organismes associés, indique que le SIETREM a signé en 2015 deux conventions avec l'Organisme Coordonnateur Agréé OCAD3E afin d'assurer la prise en charge de la collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) ainsi que la collecte des lampes usagées pour ses cinq déchetteries.

Ces conventions sont arrivées à échéance au 31/12/2020.

OCAD3E avait obtenu le renouvellement de son agrément par arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 pour une période d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021).

L'agrément de la société OCAD3E est prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2022, par arrêté ministériel du 13 décembre 2021.

Afin d'éviter tout vide juridique, de bénéficier de la continuité du service d'enlèvement des DEEE et d'assurer le versement des compensations financières aux collectivités, une délibération est nécessaire pour actualiser les conventions et porter leur durée au moins jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Madame AUDIBERT, Vice-Président chargée des déchetteries et des dépôts sauvages, demande si les déchetteries mobiles sont incluses dans la convention.

Madame VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM, confirme cette prise en charge grâce aux caissons mis en place dans les déchetteries mobiles.

Monsieur POTTIER, Vice-Président chargé de l'unité de valorisation et du réseau de chaleur, demande s'il y a une visibilité, au-delà de juillet 2022, sur cette convention.

Madame NATALE et Madame VINCENT indiquent qu'à ce jour, il n'y a pas de visibilité au-delà de cette date. L'éco-organisme a été agréé mais son cahier des charges n'a pas été validé.

Une délibération aura lieu dès la mise à jour du cahier des charges de l'éco-organisme, cette mise à jour dépendant de décisions des ministères concernés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'**unanimité valide** la prolongation des conventions en cours pour la collecte séparée des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques ménagers et des lampes usagées avec OCAD3E et ECOSYSTEM au moins jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande à **Monsieur Christian PLUMARD**, Vice-Président chargé du tri, des emballages et du recyclage, de faire un point sur la reconstruction du centre de tri.

Monsieur PLUMARD indique qu'à ce jour :

- l'échéancier des travaux est respecté,
- une réunion est programmée tous les mois au SIETREM avec l'AMO, le groupement d'entreprises et la direction du SIETREM,
- le bardage extérieur est en phase de finalisation.

Le circuit pédagogique du centre de tri est actuellement retravaillé, afin d'être attractif, connecté et à l'abri des intempéries.

Des investissements supplémentaires vont être faits sur le centre de tri en termes de sécurité (réserve d'eau), ainsi qu'au niveau technique (presse à balles). Le risque d'augmentation du coût des matériaux doit également être pris en compte.

Madame AUDIBERT demande en quel matériau est fait le bardage.

Madame VINCENT indique qu'il s'agit de polycarbonate, permettant le passage de la lumière naturelle, notamment pour la cabine de tri. Ce bardage sera opaque côté stockage. Il n'a aucun effet miroir.

Monsieur ROBACHE communique les dates des prochains Comités Syndicaux :

- 22 mars 2022 à 19h30
- 28 juin 2022 à 19h30
- 18 octobre à 19h30
- 6 décembre à 19h30

L'assemblée n'ayant plus de question, ni remarque, le Président, **Monsieur ROBACHE**, remercie les élus ayant participé à ce Comité Syndical.

Il est 20h15.

Christian ROBACHE
Président du SIETREM
Maire de Montévrain